

COMMÉMORATIONS 10/01/2014

## Les sites de la Grande Guerre au patrimoine mondial : avis favorable des experts français

par Aurélien Hélias

**Le « Comité national des biens français » a rendu le 9 janvier 2014 un avis favorable pour inscrire les « paysages et sites de mémoire de la Première guerre mondiale » à la liste de candidatures françaises pour le patrimoine mondial de l'Unesco. Deux autres projets, qui devront être confirmés par le ministère de la Culture, ont aussi les faveurs du comité.**

Réuni le 9 janvier pour examiner les candidatures à l'inscription sur la liste indicative française du patrimoine mondial, le comité des biens français a émis un avis favorable pour trois candidatures :

- les paysages et sites de mémoire de la guerre 1914-1918 ;
- les plages du débarquement du 6 juin 1944 ;
- et la ville de Metz

Composé d'experts et placé auprès des ministres en charge de la culture et de l'écologie, le Comité national des biens français du patrimoine mondial a pour mission d'accompagner et d'expertiser les dossiers de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Pour autant, l'inscription sur la liste indicative française ne constitue qu'une première étape qui permet seulement, à ce stade, « d'engager, sous l'égide du Comité, l'approfondissement des dossiers inscrits sur cette liste ». Et qui laisse la possibilité à la ministre de la Culture de confirmer ou non l'inscription de ces biens sur la liste indicative française.

### L'appui de l'Élysée aux sites de 14-18

Le 7 novembre, lors du [lancement officiel des cérémonies du centenaire](#) de la guerre de 14-18, le chef de l'Etat avait apporté son soutien à « la demande commune de régions belges et des départements du nord de la France de voir inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco les principaux sites funéraires situés sur le front occidental du conflit mondial ».

En France, le projet qui s'étend sur cinq régions, est soutenu par pas moins de 17 départements, dont les 13 départements de l'ancienne ligne de front. [L'association](#) qui porte la candidature est d'ailleurs co-présidée par Christian Namy et Yves Daudigny, respectivement à la tête des conseils généraux de la Meuse et de l'Aisne.

« Le centenaire constitue l'occasion, peut-être la dernière, d'inscrire la guerre de 14-18 dans la mémoire collective à travers le classement de 70 à 90 sites funéraires du front au patrimoine mondial de l'Unesco », confiait d'ailleurs ce dernier au *Courrier des maires* en décembre 2013. Et le classement de ces sites de la « Der des der » pourrait alors intervenir, temps d'examen des dossiers oblige, en 2018, pour l'année de commémoration de la fin du premier conflit mondial.

### Compétition de mémoires... et de territoires

S'agissant du projet de classement des plages du débarquement de la Seconde Guerre mondiale, Laurent Beauvais, président de la région Basse-Normandie qui porte le dossier, s'est réjoui, à l'annonce de cette pré-sélection, « de cette excellente nouvelle à quelques mois des commémorations du 70<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie. [...] Des centaines de milliers de visiteurs sont attendus au mois de juin sur les plages, symboles universels au service de la paix et de la réconciliation entre anciens belligérants. Notre candidature parle au monde entier parce que le monde entier vient sur ces plages », a plaidé l' élu.

Une concurrence de fait s'installe donc entre les deux projets – sans même parler de la candidature messine, plus discrète – puisqu'il est peu probable que l'Unesco retienne les deux dossiers français, portant chacun sur un conflit mondial, lors de cette sélection 2014. Les deux candidatures s'approprient donc à faire valoir leurs spécificités pour mieux se différencier.

Ce qu'avait déjà commencé à faire Yves Daudigny dans nos colonnes en décembre dernier : « Rien n'empêche une candidature d'un autre projet français, comme celui du classement des plages du Débarquement soutenu par la Basse-Normandie, car il repose sur des sites différents. Mais notre projet [celui des sites de 14-18] s'inscrit lui dans le cadre du centenaire... », soulignait déjà l' élu de l'Aisne.